



Nous sommes dans des cas où les IC ne sont pas à faire **avant** chantier car réseaux eau et FT non sensibles. Doit on prévoir des IC pour trouver les réseaux non sensibles (eau assainissement FT) au démarrage du chantier et doit il y avoir des conditions financières particulières obligatoires de la part du maître d'ouvrage car je pense que nous devons tout de même faire attention au droit des réseaux non sensibles. De même nous aurons certainement à croiser le câble HTA et le câble BT. Dans ces cas de réseau sensible en classe A, lorsqu'on les croise ou les longe dans la zone des 50 cm autour du câble, doit on avoir des conditions financières particulières par rapport au prix standard de tranchée.